

N° 6286²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

PROJET DE LOI

modifiant la loi du 5 juin 2009 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques et 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

sur le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 2 octobre 2009 relatif aux matières enseignées dans le cadre de la qualification initiale et de la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs ainsi qu'aux critères d'agrément pour dispenser cet enseignement

(21.7.2011)

Par sa lettre du 2 mai 2011, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des projets de loi et de règlement grand-ducal repris sous rubrique.

Le projet de loi a pour objet de redresser certaines imperfections textuelles révélées après le démarrage des différentes formations prévues par la loi du 5 juin 2009 alors que le projet de règlement grand-ducal vise à adapter le texte réglementaire suite aux modifications qu'il est projeté d'apporter à la loi du 5 juin 2009.

Après analyse des articles, la Chambre des Métiers n'a pas d'objections à formuler et peut marquer son accord aux projets de loi et de règlement grand-ducal sous rubrique.

Luxembourg, le 21 juillet 2011

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

